



CODOGNAN TENNIS CLUB



FORMULAIRE D'INSCRIPTION SAISON 2024

Du 01/09/2023 au 31/08/2024

La prise de licence ainsi que le paiement sont désormais possibles en ligne. Pour nous faciliter la gestion merci de privilégier ce mode d'inscription.



Pour cela, se connecter sur Ten'up ou créer un compte puis cliquer sur « Espace club » et « Les offres de mon club » ou rechercher Codognan Tennis Club puis aller dans Offres. Toutes les infos sur le site internet du club, rubrique « Inscription/Licence ».

TARIFS INSCRIPTION

- Enfant - de 7 ans : **30 €** (12 € Licence FFT + 18 € Adhésion club)
- Jeune de 7 à 18 ans : **40 €** (22 € Licence FFT + 18 € Adhésion club)
- Etudiant : **60 €** (32 € Licence FFT + 28 € Adhésion club)
- Adulte de + 18 ans : **90 €** (32 € Licence FFT + 58 € Adhésion club)
- Couple (2ème adulte de la même famille) : **80 €** (32 € Licence FFT)



Aucune licence ne sera validée sans l'intégralité des documents suivants:

- Formulaire d'inscription **dûment rempli et signé** (un par adhérent) ou inscription via Ten'up.
- **Mineurs** : Attestation + questionnaire de santé spécifique aux mineurs (ou certificat médical si une réponse positive au questionnaire).
- **Adultes**: pas de certificat médical nécessaire.
- **Règlement** : Carte bancaire, Chèque (ordre Codognan Tennis Club), espèces, chèques vacances, coupons sport, Pass'Sport ou en ligne via Ten'Up

Renseignements adhérent

Nom : Prénom :

Adresse :

Code Postal : Ville :


Tél : Date de naissance :/...../.....

Email :

Profession :

Je souhaite participer aux compétitions par équipe: OUI NON DECIDERA EN COURS D'ANNEE

Personne à prévenir en cas d'urgence: Tél:

Contacts: tennisclubcodognan@gmail.com / **Site:** <https://codognan-tennisclub.fr> /  Tennisclub Codognan

Fred LAPORTE (président): 06.83.47.04.09 / Yoann RENAULT (secrétaire): 06.15.87.25.53

Si l'adhérent est un enfant:

	Nom	Prénom	Téléphone	Mail
Parent 1:				
Parent 2:				

Profession parent 1 :

Profession parent 2 :

J'autorise le club à m'envoyer par SMS et par mail des informations sur la vie du club tout au long de la saison

J'autorise le club à utiliser des photos sur lesquelles l'adhérent désigné dans cette fiche apparait

- Je reconnais que l'adhésion au Club entraîne l'acceptation du règlement intérieur de celui-ci et des règlements de la FFT.

Date :

- Les enfants sont sous la responsabilité du club UNIQUEMENT pendant leurs heures de cours.

Signature:

Règlement Intérieur

Adhérents, cotisations et licences :

Sont adhérents du Codognan Tennis Club, les personnes à jour de leur cotisation annuelle et justifiant d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique du tennis. La cotisation annuelle est valable du 1er septembre au 31 août de l'année suivante et inclus la licence FFT. Le montant de la cotisation est révisé chaque année et adopté par le Bureau à l'issue d'un vote. Un code d'accès aux courts est indiqué à chaque adhérent (ou famille d'adhérents). Il est strictement personnel et non transmissible. Tous les licenciés du Codognan Tennis Club, conformément aux statuts de la Fédération Française de Tennis, bénéficient de l'assurance fédérale couvrant les risques individuels et collectifs encourus par la pratique de l'activité, de par leur statut de licencié. Les entraînements, cotisations et licences ne seront pas remboursés en cours d'année, pour quelque motif que ce soit. Par contre, une adhésion en cours de saison peut ouvrir droit à une révision du tarif. Une période d'essai peut être également envisagée et des facilités de paiement aménagées. Le Bureau est souverain quant à l'éligibilité de ses membres ou invités à titre gratuit.

Conditions d'accès aux courts :

Seuls les adhérents du club de tennis, à jour de leur cotisation, sont autorisés à pénétrer sur les courts et à utiliser le matériel mis à disposition. Tous les membres du club de tennis ont les mêmes droits et les mêmes devoirs sur tous les courts. Ils sont responsables de l'état dans lequel ils laissent le terrain après y avoir joué. Seuls les joueurs, capitaines, arbitres, juge-arbitres, juges de ligne, éducateurs, moniteurs, médecins ou toutes autres personnes habilitées sont autorisées à pénétrer sur les courts. Les spectateurs sont tenus de rester en dehors de l'enceinte des courts.

Conditions de réservation :

Sont prioritaires sur les terrains numéro 1 et numéro 2 les leçons de tennis adultes et enfants assurées par le moniteur/éducateur. Le terrain numéro 3 pourra être mis à disposition de tout adhérent souhaitant jouer en mode loisir. Le Codognan Tennis Club se réserve le droit d'accueillir des rencontres individuelles ou collectives proposées par un club voisin, dans la mesure où cela ne perturbe pas le calendrier ni porte atteinte à ses adhérents.

Tenue :

Une tenue correcte et décente est de rigueur sur les courts. Des chaussures de tennis sont obligatoires. Il est interdit de fumer sur les courts ainsi que d'y introduire des bouteilles en verre, des vélos, des trottinettes ou tout autre objet en totale inadéquation avec la pratique du tennis. Tout adhérent ne respectant pas ces règles ou ayant un comportement outrageux pourra être sanctionné par un avertissement ou une exclusion temporaire ou définitive de l'association. Dans ce cas, l'adhérent ne pourra prétendre à participer à la vie du club ni à être remboursé des sommes déjà versées.

Ecole de tennis :

Le Codognan Tennis Club dispose d'une école de tennis qui organise des cours pour adultes et enfants par créneau d'âge et de niveau. Les enfants sont sous la responsabilité des parents jusqu'au moment où le moniteur/éducateur les prend en charge dans l'enceinte du court de tennis. Le club ne pourra être tenu responsable des accidents ou dommages que ceux-ci pourraient provoquer ou dont ils pourraient être victimes, une fois sorti de l'enceinte du court de tennis. L'école de tennis fonctionne de septembre à juin, sur le rythme du calendrier scolaire de la zone de l'Académie de Montpellier. Le club ne pourra assurer aucun cours si les terrains de tennis s'avèrent impraticables ou si les conditions météo sont jugées impropres à la pratique du tennis en toute sécurité pour ses adhérents. Les leçons ne seront pas annulées mais reportées. Dans la mesure du possible, le club, par le biais de son moniteur, s'engage à tenir informé ses élèves en cas d'annulation. Pour les leçons de tennis aux enfants, il est demandé aux parents d'équiper leurs enfants en fonction des conditions météo (casquettes, lunettes et bouteille d'eau en cas de forte chaleur, bonnet, polaire et gants en cas de froid...). Dans l'intérêt des enfants, il sera également demandé aux parents de rester en dehors du court pendant la leçon.

Discipline :

Toute autre activité que le tennis est interdite sur les courts. Les jets de raquette, les coups sur le filet ou chaises ou toute autre démonstration de nature violente ou acte de vandalisme sont prohibés. Chaque membre qui quitte définitivement le terrain doit s'assurer de n'y laisser aucun déchet ou détritus et de la fermeture des portes. Tout membre du Comité de Direction est habilité à rappeler le règlement et éventuellement à signaler tout acte outrageux au Bureau, qui se donne le droit de prendre des sanctions envers le ou les adhérents concernés. Les animaux doivent être tenus en laisse dans l'enceinte du club et sont interdits sur les courts. Tout adhérent s'engage à respecter une éthique courtoise et sportive. Les parents de jeunes adhérents sont également priés d'informer leurs enfants du présent règlement et de leur en expliquer les tenants et aboutissants.

Club House :

La municipalité met à la disposition du Codognan Tennis Club un « club house ». Ce local sera ouvert par le moniteur/éducateur pour y accueillir les adhérents pendant les leçons et entraînements, par le capitaine lors compétitions par équipes, ou par un membre du Comité de Direction lors du tournoi annuel. Chaque membre qui utilise les sanitaires ou installations mis à disposition s'engage à en respecter la propreté et à veiller à leur utilisation rationnelle. Même si par nature, le club house est destiné à être utilisé principalement par le Codognan Tennis Club, il peut cependant être amené à être utilisé par la municipalité ou une autre association, conformément à la convention signée avec la municipalité de Codognan.

Equipes Compétitions :

Chaque adhérent souhaitant jouer en compétition est prié de se déclarer auprès du Comité de Direction. Dans ce cadre, il doit justifier d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique du tennis « en compétition », dans le cas d'un renouvellement de licence si le certificat médical à moins de 3 ans l'attestation + questionnaire QS-SPORT Cerfa N°15699*01 suffisent, et se rendre disponible au maximum pour suivre les entraînements et disputer les rencontres par équipes. Chaque adhérent souhaitant par ailleurs suivre des formations d'éducateurs, d'arbitres, de juge-arbitre ou tout autre activité en lien avec la pratique du tennis est prié de se déclarer auprès d'un membre du Comité de Direction, qui fera le nécessaire pour lui apporter des réponses et lui proposer les formations en référence.

Conditions générales :

Dans la mesure du possible, les membres du Comité de Direction s'engagent à tenir informé les adhérents, par voie de courriels, Facebook ou par voie papier, des événements ponctuant la vie du club (compétitions, entraînements, rendez-vous conviviaux, inaugurations...), et se tenir à leur disposition pour répondre à toutes questions ou sollicitations. L'adhésion au club entraîne l'acceptation de toutes les clauses du présent règlement intérieur et des statuts. Le club décline toute responsabilité en cas de perte, de vol ou de dégradations d'objets personnels dans l'enceinte des installations. Les membres accompagnés d'enfants sont seuls responsables des accidents ou dommages que ceux-ci pourraient provoquer ou dont ils pourraient être victimes.